

COMMUNE DE KIENHEIM
PROCES-VERBAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2023

Sous la présidence de Monsieur Luc GINSZ, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Membres présents (14) : BERTRAND Annia – BIANCHI Martial - COURSON Olivier – DIERSTEIN Lucie – FACHINGER Lucienne - GINSZ Luc – KISTNER Thierry - KNAB Alain – PETRAZOLLER Jean-Paul - RAFAEL Sandrine - RAMSPACHER Denis - SCHMITT Benoît – SUNNASY Selvanah - ZAVAGNI Laurent

Membre absent excusé : MARTIN Bernard

Secrétaire de séance : RAMSPACHER Denis

La séance démarre avec l’approbation à l’unanimité du conseil municipal du 25 novembre 2022.

Objet : paiement des factures d’investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,
Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d’investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au Budget Primitif de l’année 2022.

Au chapitre 21

- **A l’article 2121** : plantations diverses – société SONNENDRUCKER pour un montant de 2.500 euros.

Objet : fongibilité des crédits

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l’instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu’elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article /.5257-10 du CGCT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide d’autoriser Monsieur le Maire, sur la durée du mandat, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Objet : avis sur la vente d'une parcelle par le Conseil de Fabrique de l'Eglise de Gougenheim – NEPPEL/GINSZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L2541-14

Vu le décret n° 2007-807 du 11 mai 2007

Vu la délibération du 6 octobre 2022 du Conseil de Fabrique de l'Eglise,

Le Conseil de Fabrique de l'Eglise de Gougenheim a, par une délibération du 6 octobre dernier, donné son accord pour vendre une parcelle à Monsieur GINSZ Albert.

Cette parcelle est cadastrée section 24, parcelle 53 et contient 353,26 ares.

Cette transaction ne pourra s'effectuer qu'à la condition de disposer d'un arrêté préfectoral d'autorisation de vente, lui-même conditionné à un avis du conseil municipal, aux termes de l'article L2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 4 abstentions ;

Emet **un avis favorable** à la vente de la parcelle cadastrée section 24, parcelle 53 par le Conseil de Fabrique de l'Eglise de Gougenheim à Monsieur GINSZ Albert.

Monsieur Luc GINSZ, en raison de son lien de parenté avec l'acquéreur, a quitté la salle pendant toute la durée de la discussion relative à cette vente ainsi que pour le vote. Un arrêté a donné la délégation de signature pour cette délibération au 1^{er} adjoint, Monsieur PETRAZOLLER Jean-Paul.

Objet : rémunération de l'agent recenseur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'allouer à Madame Fabienne ARENZ, agent recenseur, la somme de 1000 euros bruts pour ses travaux de recensement de la population 2023 et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Age d'Or

Madame Annia BERTRAND, présidente de la commission, informe le conseil municipal qu'environ vingt activités ont été proposées sur l'année 2022 aux aînés concernés par la commission.

Le programme est toujours distribué aux habitants par flyer.

Un rapprochement sera fait avec le Bel Age de Gougenheim qui a déjà constitué une association. Plusieurs personnes de Kienheim participent d'ailleurs à leurs activités et étaient présentes à l'assemblée générale.

Par contre, les activités proposées par l'Age d'Or se feront encore à Kienheim jusqu'au prochain mandat mais en donnant la possibilité à tous les membres du Bel Age d'y participer.

Commission qualité et cadre de vie

Monsieur Martial BIANCHI, président de la commission, informe les conseillers municipaux que le projet de l'aire de jeux - rue de l'Eglise - avance. Des devis ont été demandés. La commission se réunira courant février pour les étudier.

Un dossier au fonds de solidarité de la Communauté de Communes pourra être déposé en vue d'une subvention.

DIVERS

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'enquête publique concernant le bassin de rétention par rapport au chemin communal aura lieu finalement du 1^{er} au 15 mars 2023. De plus, les plantations ont été faites à ce bassin de rétention.

Un éclairage sera installé sur la maison située au 2 rue de l'Eglise (en face de l'église) pour pallier au trou noir à cet endroit de la rue. Les co-propriétaires ont été contactés et sont d'accord.

Le secrétaire de séance,
Denis RAMSPACHER

Le Maire,
Luc GINSZ